

Le vieillissement des populations et la récession économique posent de sérieux problèmes pour la soutenabilité des finances publiques. Le coût de la résolution de ces problèmes augmentant plus rapidement que les revenus, la solvabilité des administrations publiques et la croissance économique sont menacées. De plus, la capacité des gouvernements à payer les services publics grâce aux revenus actuels est réduite, ce qui pourrait entraîner à l'avenir une hausse des impôts ou une diminution des services disponibles.

Les projections budgétaires et les règles budgétaires sont deux pratiques employées par les pays membres de l'OCDE pour assurer la soutenabilité. Les projections budgétaires permettent d'estimer les conséquences probables du maintien des dépenses actuelles en prenant en compte l'impact de l'évolution démographique et d'autres facteurs. Selon les Meilleures pratiques de l'OCDE en termes de transparence budgétaire, ces projections devraient porter sur 10 à 40 ans, et être réactualisées tous les 5 ans, ou lorsque des changements majeurs dans les politiques concernant les revenus ou les dépenses interviennent. De plus, toutes les hypothèses sous-jacentes aux projections devraient être explicitées, ainsi que l'éventail des différents scénarios plausibles.

Une règle budgétaire est une contrainte pesant sur la politique budgétaire afin de prévenir les dépenses excédant la base des ressources. Ces règles peuvent porter sur différents facteurs : les dépenses, l'équilibre budgétaire, la dette et les revenus. Les règles budgétaires peuvent aider les administrations publiques à atteindre leurs objectifs budgétaires et, plus généralement, à suivre une discipline, mais il n'existe pas de règle unique pour tous les pays.

Presque tous les pays membres de l'OCDE réalisent des projections budgétaires à long terme, et la majorité de celles-ci couvrent des périodes allant de 41 à 50 ans. Les deux tiers des pays qui élaborent des projections le font tous les ans, bien que beaucoup de pays le fassent de manière plus espacée (tous les trois à cinq ans). Les règles concernant l'équilibre des finances et la dette sont les formes de contraintes budgétaires les plus courantes, et celles concernant les revenus sont les plus rares. Six pays membres de l'OCDE n'utilisent pas de contrainte budgétaire pour contrôler leurs dépenses.

Il est cependant important, pour interpréter les informations fournies par les pays sur ces pratiques, d'estimer la manière dont les obligations de l'union monétaire influencent leurs réponses. Selon les critères de convergence de l'Union européenne, les pays de l'union monétaire doivent communiquer leurs projections budgétaires à long terme et respecter des règles concernant la dette et l'équilibre budgétaire. Les réponses de certains pays reflètent des pratiques relevant de procédures nationales, tandis que d'autres reflètent les pratiques du Pacte de stabilité et de croissance/Rapport de convergence de l'Union européenne.

Méthodologie et définitions

La soutenabilité budgétaire comprend la solvabilité des administrations publiques, une croissance économique stable, la stabilité des impôts et l'équité intergénérationnelle (Schick, 2005). La solvabilité est la capacité de s'acquitter des obligations financières. La stabilité des impôts permet de financer des programmes sans modifier la charge fiscale pesant sur les citoyens. L'équité est la capacité de payer les services publics actuels grâce aux revenus actuels, sans reporter la charge sur les générations futures, ou priver celles-ci des services actuellement disponibles.

Les indicateurs se rapportent à l'administration centrale, et sont élaborés à partir de réponses aux questions de la base de données internationales sur les pratiques et procédures budgétaires de l'OCDE, recueillies au cours d'une enquête effectuée pendant la première partie de l'année 2007 auprès de hauts fonctionnaires attachés au budget. Les réponses montrent les évaluations des pays sur leurs propres pratiques et procédures.

Lectures complémentaires

- Anderson, B. et J. J. Minarik (2006), « Design Choice for Fiscal Policy Rules », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 5, n° 4, OECD, Paris, pp. 159-208 (en anglais uniquement).
- Anderson, B. et J. Sheppard (forthcoming), « Fiscal Futures, Institutional Budget Reforms and Their Effects: What Can Be Learned? », *OECD Journal on Budgeting*, OECD, Paris (en anglais uniquement).
- Schick (2005), « Sustainable Budget Policy: Concepts and Approaches », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 5, n° 1, OCDE, Paris, pp. 107-126 (en anglais uniquement).

Notes

- 17.1 : Basé sur la question Q. 12 « Quelle est la périodicité des projections budgétaires à long terme ? Combien d'années ces projections couvrent-elles normalement ? » Le Canada, l'Islande, le Japon, le Mexique et la Turquie n'ont pas publié de prévisions au moment de l'enquête de 2007. Le Canada a publié des projections sur une base *ad hoc* dans le passé. Depuis l'enquête de 2007, le Japon a commencé à mettre en œuvre des projections financières sur une base *ad hoc*. La République tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et le Royaume-Uni réalisent également des projections budgétaires sur un horizon temporel infini.
- 17.2 : Basé sur la question Q. 14 « Lors de la création du budget, existe-t-il des règles budgétaires limitant la politique fiscale ? ». Les pays de la zone euro sont soumis à des règles du pacte de stabilité et de croissance, c'est-à-dire un déficit budgétaire annuel ne devant pas dépasser 3 % du PIB (administrations publiques) et un endettement brut inférieur à 60 % du PIB.

Note : Les pays de la zone euro sont soumis aux règles du pacte de stabilité et de croissance, i.e. le déficit budgétaire ne peut excéder plus de 3 du PIB (administration générale) ; la dette doit demeurer en dessous de 60 % du PIB.

17.1 Couverture et fréquence des projections budgétaires à long terme de l'administration centrale (2007)

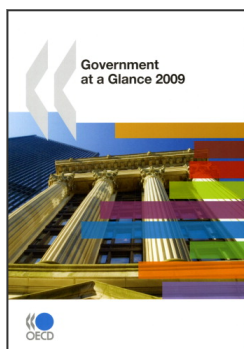
	Quel est le nombre d'années incluses dans les projections budgétaires ?					Total
	21-30	31-40	41-50	51-60	61+	
Fréquence à laquelle les projections sont publiées						
Annuellement			Autriche, Belgique, République tchèque, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Suède, Luxembourg, Pologne, Portugal, République slovaque, Espagne, Royaume-Uni		Danemark, États-Unis	18
Régulièrement (tous les 3-5 ans)		Australie, Nouvelle-Zélande	Allemagne, Norvège, Suisse			5
De manière <i>ad hoc</i>	Corée				Pays-Bas	2
Total	1	2	19	0	3	

17.2 Mise en place de règles qui imposent des limites à la politique fiscale par l'administration centrale (2007)

Pays	Dont zone euro	Nature des règles			
		Dépenses	Solde budgétaire (déficit/excédent)	Dettes	Revenu
Australie	○	○	○	○	○
Autriche	●	○	●	●	○
Belgique	●	○	●	●	○
Canada	○	●	○	○	○
République tchèque	○	●	○	○	○
Danemark	○	●	●	○	●
Finlande	●	●	●	●	○
France	●	●	●	●	●
Allemagne	●	○	●	●	○
Grèce	●	○	●	●	○
Hongrie	○	○	○	○	○
Islande	○	●	○	○	○
Irlande	●	○	●	●	○
Italie	●	●	●	●	○
Japon	○	●	●	●	○
Corée	○	○	○	○	○
Luxembourg	●	●	●	●	○
Mexique	○	●	●	●	●
Pays-Bas	●	●	●	●	●
Nouvelle-Zélande	○	○	○	○	○
Norvège	○	○	●	○	○
Pologne	○	○	●	●	○
Portugal	●	○	●	●	○
République slovaque	●	●	●	●	○
Espagne	●	●	●	●	○
Suède	○	●	●	○	○
Suisse	○	●	○	○	○
Turquie	○	○	○	○	○
Royaume-Uni	○	○	●	●	○
États-Unis	○	○	○	○	○
Total	13	15	20	17	4

● = Oui ; ○ = Non

Source : Base de données internationales sur les pratiques et procédures budgétaires (www.oecd.org/gov/budget/database) (2007).



Extrait de :
Government at a Glance 2009

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264075061-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Soutenabilité budgétaire », dans *Government at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264061675-21-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.